

LE FONDS SOCIAL COLLEGIEN

Le fonds social collégien a pour vocation d'apporter une aide financière aux élèves afin de leur permettre de suivre leur scolarité dans de bonnes conditions.

Elle permet d'assurer différents besoins :

- matériel et fournitures scolaires.
- aide au transport.
- aide aux soins médicaux (frais de lunetterie, soins dentaires...).
- Éventuels besoins vestimentaires
- aide aux sorties pédagogiques.

Pour toute demande d'aide, un dossier est à remplir et sera étudié en commission. L'aide attribuée dépend des ressources et des charges du foyer.

Les dossiers sont à retirer à l'intendance ou au service social du collège.